

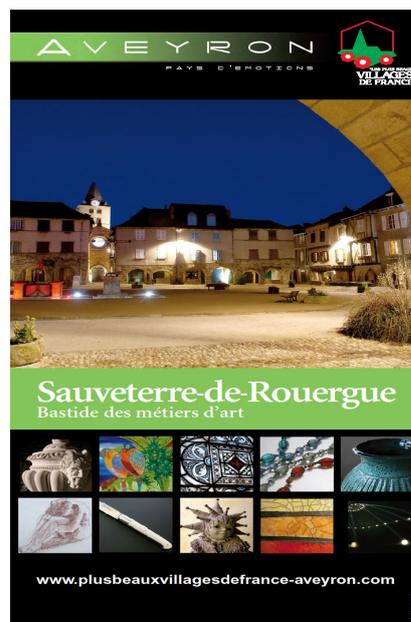


s a u v e t e r r e  
DE ROUERGUE

# L'INFO

## Bulletin Municipal janvier 2015

Version internet : [www.sauveterre-de-rouergue.fr](http://www.sauveterre-de-rouergue.fr)



### Le mot du Maire

#### SOMMAIRE

- 1 le mot du Maire,
- 2 conseil municipal du 9 octobre,
- 2 conseil municipal du 28 novembre,
- 4 réunion des commissions communales,
- 5 signes de qualité des territoires,
- 5 travaux sur les routes départementales,
- 6 lotissement "Le Couderquet",
- 6 CR commission développement économique et touristique,
- 7 CR commission information et communication,
- 7 calendrier de l'Avent,
- 8 coin de la citoyenneté,
- 8 remerciements pour la fête des "MAI",

**Dimanche 18 janvier 2015**  
**11h**  
**salle des fêtes de Sauveterre de**  
**Rouergue**  
**Vœux de la municipalité**  
**aux habitants de la commune**

L'entrée dans une nouvelle année est un moment particulier où se dessinent et où s'expriment des projets et des vœux, et on se doit d'être optimiste pour l'année à venir.

Mais la situation économique actuelle et les difficultés présentes et à venir pour cette année 2015 nous imposent beaucoup de retenue et une bonne dose de lucidité.

Si, en 2014, nous avons pu maintenir notre niveau d'investissement et entreprendre de nombreuses réalisations (lotissement, voirie, soutien aux animations culturelles, touristiques, etc...), l'année 2015 comporte beaucoup d'incertitudes. Au niveau économique, la baisse des dotations d'Etat aux collectivités locales soit 27 milliards d'euros sur l'ensemble de la France est inquiétante. Au niveau de l'avenir de notre territoire, nos préoccupations majeures sont le retour possible en fin d'année à 10 de notre intercommunalité et la création d'un Grand Ségala pour 2016/2017.

Tout cela va demander beaucoup d'efforts et de persévérance.

On ne peut pas négliger les incertitudes liées à la récente grande région, avec une nouvelle répartition des compétences entre les intercommunalités, le département et la région, ni celles liées aux créations de P.E.T.R. (Périmètre Equilibre Territorial et Rural) et de S.C.O.T. (Schéma de Cohérence Territoriale) et le tout dans une "lisibilité" assez floue.

Aussi permettez-moi d'être optimiste mais prudent ! Des projets sont envisagés pour 2015 tels que réhabilitation de logements, voirie, équipements, événements culturels, etc.

Certains verront le jour, d'autres non. Il faudra faire un choix en fonction de nos finances et des priorités qui auront été établies. Le temps des promesses est révolu.

La conjoncture actuelle nous impose une gestion réaliste et rigoureuse de notre collectivité. Vous pouvez compter sur l'ensemble de l'équipe municipale pour gérer et faire avancer notre commune pour le bien de tous.

C'est sur ces mots que je vous adresse mes meilleurs vœux de santé, de bonheur, de réussite pour vous toutes et vous tous, avec une pensée particulière pour ceux qui souffrent et que les aléas de la vie n'épargnent pas en ce début d'année.

BONNE ANNEE 2015

Conception et réalisation : commission municipale Information et Communication

# Comptes rendus du Conseil Municipal

## Conseil municipal du 9 octobre 2014

### 1) APPROBATION DU PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ÉTENDUE AUX COMMUNES DE BARAQUEVILLE, CAMBOULAZET ET MANHAC

Considérant la délibération de principe adoptée par le Conseil de Communauté en date du 19 Juin 2014 « demandant la création d'une Communauté de Communes élargie au Ségala comprenant la Communauté de Communes du Pays Baraquevillois et les Communes de Baraqueville, Camboulazet et Manhac, la Communauté de Communes du Naucellois, la Communauté de Communes Aveyron-Ségala-Viaur, et plus généralement toutes les Communes qui souhaiteraient se joindre à cette nouvelle entité territoriale capable de prendre en charge de façon efficace et coordonnée son développement économique, social, culturel, touristique, environnemental... »

Considérant que le retrait de la Communauté de Communes du Pays Baraquevillois des Communes de Baraqueville, Camboulazet et Manhac a de graves conséquences sur la Communauté de Communes du Pays Baraquevillois ; que ces conséquences s'expriment tant en termes financiers que structurels ;

Considérant le vote du budget en déséquilibre de la Communauté de Communes le 14 Mars 2014 et le rapport de la Chambre Régionale des Comptes rendu le 20 Mai 2014 ;

Considérant que le retrait de ces Communes emporte un déséquilibre fort de la Communauté de Communes du Pays Baraquevillois, dont la pérennité s'en trouve gravement menacée ; que leur réintégration dans le périmètre de la Communauté de Communes du Pays Baraquevillois serait de nature à endiguer ces difficultés ;

Considérant la nécessité de construire une intercommunalité forte en Ségala dans une collaboration équilibrée avec l'Agglomération ruthénoise ;

Considérant que la construction de cette intercommunalité passe nécessairement par la présence de ces trois communes, parmi lesquelles le bourg-centre ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- **Approuve le périmètre de la Communauté de Communes du Pays Baraquevillois étendu aux Communes de Baraqueville, Camboulazet et Manhac.**

- **Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce utile à la réalisation de cette affaire.**

VOTES : 15 Voix pour l'approbation du périmètre,  
00 Voix contre l'approbation du périmètre,  
00 Abstention

### 2) VENTE DE TERRAIN : LA COMMUNE/SOARES Victor et LANDEZ Christelle

Monsieur le Maire rappelle la demande de Monsieur **SOARES Victor** et Madame **LANDEZ Christelle**, qui souhaitent acquérir le terrain appartenant à la commune, situé au Roucassous cadastré A 384 de 580 m<sup>2</sup>, après bornage de celui-ci par la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité,

- **décide de vendre à M. SOARES Victor et Mme LANDEZ Christelle, la parcelle A 384 d'une surface de 580 m<sup>2</sup> au prix de 13€ le m<sup>2</sup>, après bornage de celle-ci par la commune,**

- **autorise M. le Maire à signer toutes pièces utiles à cette vente.**

Les frais de Notaire seront à la charge de M. **SOARES Victor** et Mme **LANDEZ Christelle**.

VOTES : 15 Voix pour la vente du terrain,  
00 Voix contre la vente du terrain,  
00 Abstention

### 3) PROJET DE ZONE DE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN (ZDE)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes réunions et l'autorisation du Conseil municipal de réaliser une étude de Zone de Développement de l'Eolien sur le territoire de la Commune de Sauveterre de Rouergue afin d'en analyser le potentiel éolien.

Il est désormais nécessaire de délibérer afin de savoir si on souhaite continuer ou pas le projet d'installation d'éoliennes sur la commune.

Le Conseil Municipal délibérant, après avoir ouï l'exposé de M. le Maire :

**décide d'abandonner le projet d'installation d'éoliennes sur la commune de Sauveterre de Rouergue.**

VOTES : 1 Voix pour la poursuite du projet,  
9 Voix contre la poursuite du projet  
5 Abstentions

## Conseil municipal du 28 novembre 2014

### 1) ADOPTION DE LA CONVENTION RELATIVE À LA DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé, à compter du 01 Janvier 2015 :

- **de cotiser par an à 0.05% de la masse salariale de l'année N-1 pour l'aide du centre de gestion auprès de la CNRACL,**

**- d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion.**

VOTES : 15 Voix pour  
00 Voix contre ,  
00 Abstention

## **2) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu de l'avancement de grade de l'Adjoint administratif, le maire propose à l'assemblée la suppression de l'emploi d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au service administratif et la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au service administratif à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- **d'adopter la proposition du Maire,**
- **de modifier comme suit le tableau des emplois :**

Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	-1	Temps complet
Adjoint Administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	+1	Temps complet

- **d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

VOTES : 15 Voix pour  
00 Voix contre ,  
00 Abstention

## **3) ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport 2013 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable du SIAEP du Liort Jaoul.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, **à l'unanimité adopte le rapport 2013 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable du SIAEP du Liort Jaoul.**

## **4) MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DU DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON – SIEDA**

Monsieur le Maire expose que le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron - SIEDA, lors de l'Assemblée Générale du jeudi 06 novembre 2014, a adopté la **modification de ses statuts.**

Monsieur le Maire précise qu'il a été informé de ce projet et que cette modification porte sur la transformation du syndicat en syndicat mixte ouvert du fait du transfert de la compétence L1425-1 du Conseil Général de l'Aveyron au SIEDA.

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se range à l'avis du Maire,

- **approuve à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron, à la condition suspensive de leur approbation par arrêté préfectoral,**
- **donne tous pouvoirs au Maire afin de finaliser les différentes démarches administratives à entreprendre.**

VOTES : 15 Voix pour  
00 Voix contre ,  
00 Abstention

## **5) VENTE TERRAIN DE LA COMMUNE A MURATET André.**

Le Maire présente la demande de MURATET André qui souhaite acquérir une portion de terrain qui servait de lagunage à Jouels, parcelle cadastrée F 818 d'une superficie de 127 m<sup>2</sup>, pour l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **approuve la vente de la parcelle F 818 à M MURATET André, pour un euro symbolique,**
- **dit que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,**
- **dit que l'acquéreur prendra le terrain en l'état et devra fournir une lettre de décharge à la Mairie.**

VOTES : 14 Voix pour  
00 Voix contre ,  
01 Abstention

## **6) MOTION DE SOUTIEN À L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle.

Dans le cadre du plan d'économie de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euro progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euro sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des

mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Sauveterre de Rouergue rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le "bien vivre ensemble";
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire,
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance écono-

mique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Sauveterre de Rouergue estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Sauveterre de Rouergue soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

VOTES :      15 Voix pour ,  
                   00 Voix contre ,  
                   00 Abstention.

***Le conseil municipal du 9 janvier 2015  
 sera dans le bulletin d'avril.***

## **Le conseil municipal travaille avec ses commissions extra municipales**

<b>Commission</b>	<b>Date de réunion</b>
Vie associative et culturelle	17 mai 2014
Centre communal d'action sociale	6 août 2014
Cadre de vie - Patrimoine - Environnement	18 septembre 2014
Centre communal d'action sociale	14 novembre 2014
Développement Économique et Touristique	17 octobre 2014
Développement Économique et Touristique	2 décembre 2014
Information et Communication	16 décembre 2014

### ***Réunions à venir***

Cadre de vie - Patrimoine - Environnement	20 janvier 2015
Information et Communication	22 janvier 2015

## Un seul bureau de vote sur la commune.

Les élections de nos conseillers territoriaux (*anciennement conseillers généraux*), auront lieu les 22 et 29 mars. Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 31 juillet 2014, il n'y aura qu'un seul bureau de vote ouvert sur la commune :  
**au four banal de Sauveterre.**

### SIGNES DE QUALITE DES TERRITOIRES

Afin de présenter l'excellence agricole du secteur, Monsieur le Maire de Sauveterre de Rouergue a accueilli Madame Marie-Lou MARCEL, député de l'Aveyron et Monsieur Dino CINIÉRI, député de la Loire.

Leur mission, confiée par la **commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale**, est de recenser les divers savoir-faire des régions, mais aussi les signes de qualité qui les caractérisent.

Pour plus de visibilité, ils ont consacré un après-midi à **une table ronde à Sauveterre** avec divers acteurs du territoire en lien avec la production du veau d'Aveyron et du Ségala : SA4R, Unicor, Elvea, les fermiers du bas Rouergue et l'Irva.

Cette visite en Ségala fut également l'occasion de découvrir sur notre commune l'exploitation de Patrick Mouysset président de l'Irva et, pour les élus, de mettre en avant l'investissement et le dynamisme des acteurs du territoire.

En venant en Aveyron, ils ont appris des choses sur divers secteurs et se sont rendu compte des richesses de notre département. Les protéger est essentiel.

La mission terminée, les députés remettront un rapport à l'Assemblée nationale, dans le courant du mois de Janvier. Ils établiront des préconisations qui permettront, espérons-le, d'encore mieux protéger nos signes de qualité régionaux.

### TRAVAUX sur les routes départementales

#### RD 38 - route de Sauveterre à Baraqueville :



Les travaux de terrassements sont terminés ainsi que la construction du corps de chaussée, la route a été rouverte à la circulation, avant un retour de l'entreprise quand les conditions météorologiques seront optimales pour achever le chantier, probablement début du printemps 2015.

Durant cette période les services du Conseil Général assureront une surveillance renforcée de la route départementale n° 38 pour maintenir la sécurité des usagers.

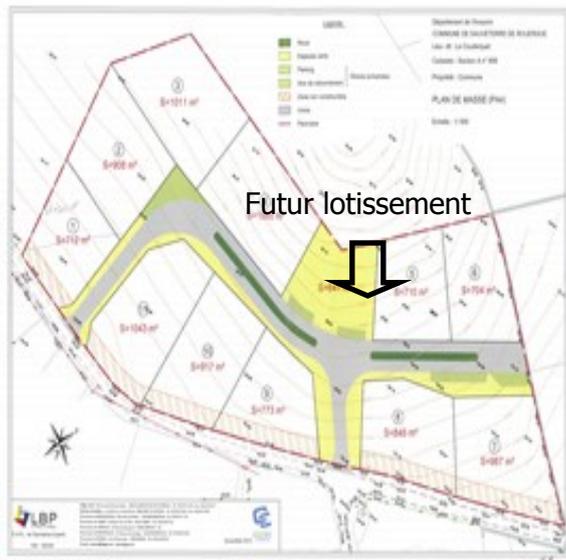
#### RD 71 - route du cimetière entre Sauveterre et Albagnac :

Des travaux sont prévus par le Conseil Général sur cette route départementale suite à la chute d'un mur de soutènement.

Les travaux auront une durée de 1 mois en début d'année 2015.



## Lotissement "LE COUDERQUET" : 11 terrains en vente



Les travaux de viabilisation du lotissement sont terminés aussi le conseil municipal a décidé de lancer la commercialisation des 11 lots de ce lotissement. L'aménagement paysager a été soigné. Ces terrains d'une superficie allant de **700 à 1100 m<sup>2</sup>** sont proposés à la vente au prix TTC de **33 €/ m<sup>2</sup>**.

La proximité des services (école, bibliothèque, médecin, pharmacien...) et de divers commerces donnent à ce lotissement de nombreux attraits.

Il est possible de choisir dès maintenant un lot.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la mairie de Sauveterre de Rouergue au **05 65 47 05 32** ou consulter le site internet sur le lien suivant : **[www.sauveterre-de-rouergue.eu](http://www.sauveterre-de-rouergue.eu)**.

## Commission développement économique et touristique

### Réunion du 2 décembre 2014

*Points forts et points d'amélioration de notre commune.*

Les points forts :

- un des plus beaux villages de France,
- patrimoine et architecture,
- histoire,
- appropriation de l'idée du village par ses habitants,
- nature, environnement, sentiers, paysages,
- situation par rapport à la N 88,
- routes,
- commerces et services de proximité,
- distributeur de billets de la Poste,
- artisanat et artisanat d'art, artisans reconnus,
- maison de retraite, services de santé,
- les écoles,
- restaurant étoilé et hôtel \*\*\*\*,
- village de vacances, aire de loisir, piscine, camping,
- secteur agricole diversifié et ouvert, Veau de l'Aveyron,
- Ségala Vivant, Office de Tourisme,
- Vie associative,
- 3 Salles des fêtes, Four Banal,
- et ... on y vieillit bien.

Les points d'amélioration :

- manque d'habitants par rapport aux infrastructures,
- population vieillissante,
- services à la petite enfance,
- activités sportives (malgré l'arrêt du foot),
- propreté à améliorer,

- qualité visuelle des installations commerciales et artisanales,
- vie associative en déclin,
- surestimation de soi, manque d'autorité et de rigueur,
- signalétique,
- volets et boutiques fermées, image de manque de vie et de dynamique.

*Opportunités et risques  
d'un office de tourisme intercommunal*

Opportunités :

- travail en réseau, élargissement du réseau, professionnalisation, plus de moyens, visites d'entreprises plus attractives, reconnaissance par les organismes régionaux

Risques :

- servir de faire valoir à d'autres, ne pas être acteur de notre avenir, ne pas être représenté ou peu, ne pas savoir ce que nous voulons, ne pas anticiper la situation :
  - lieu de l'OT intercommunal,
  - poids politique,
  - accueil local professionnel.
- ne pas être à la hauteur de l'image affichée, une identité et une communication mal définies.

**Décisions : création d'un groupe de travail « projet touristique » => animation Brigitte MARTIN**  
**Participants : Didier Mai-Andrieu, Franck Chincholle, Max Capdebarthes, Lejla Kojic, Jean-Christophe Coupat, Frédéric Lavigne, David Solier.**

# Commission INFORMATION & COMMUNICATION

## Réunion du 16 décembre 2014

Une des obligations du Conseil Municipal est d'informer et de communiquer sur tous les sujets qui concernent le territoire communal.

Cette commission que nous formons doit aider le CM par ses réflexions et proposer des actions à entreprendre.

Un tour de table nous a permis de lister quelques points sur lesquels la commission doit travailler :

- Distinction entre la communication à destination des habitants-administrés de la commune et la communication tournée vers l'extérieur de la commune.

**Ces deux cibles doivent être différenciées.**

- Divers moyens et supports sont utilisables directement par le CM tels que le bulletin municipal, le site Internet, les communiqués de presse (papier et TV), les panneaux d'affichage. **Ils sont à améliorer.**

- D'autres "communications" sont effectuées par des acteurs tels que l'Office de Tourisme (avec Ségala vivant) pour la promotion touristique, les associations d'animation à l'occasion de leurs manifestations, les associations ayant un support périodique comme "Los Très Cloquiers", la WebTV Aveyronnaise (GRTV), divers blogs et pages Facebook, ... **le CM doit y être actif et stratège, il doit être à la fois impulseur, facilitateur et coordonnateur.**

- Des opportunités de communication viennent de "l'extérieur" telles que l'assemblée générale des plus beaux villages de France, les 20 ans du veau d'Aveyron, les visites de personnalités, manifestations sportives, ... **le CM doit être à l'affût de ces opportunités ou les susciter pour les utiliser au mieux à la promotion de la commune.**

Et quelques points sur lesquels il faut agir rapidement en donnant la priorité à la communication à

destination des habitants :

- Mieux assurer la visibilité du travail du CM :

. délégation des conseillers municipaux,

. date et compte rendu des réunions des commissions, etc., en s'appuyant sur le bulletin municipal (poursuivre l'effort de parution régulière depuis 2014) et le site Internet.

- Comment faire pour que chacun se sente concerné et acteur de l'information ? Comment assurer une veille efficace sur les informations à diffuser ? *Deux propositions concrètes, la première étant une adresse électronique connue de tous les habitants pour recueillir les infos et la seconde étant la constitution d'une équipe qui rassemble les infos lors de réunions régulières.*

- Comment faire circuler en temps réel l'information afin de maîtriser la communication et éviter que le dénigrement et les fausses rumeurs circulent plus vite que la réalité ?

- Organiser la mise à jour du site Internet.

- Améliorer la signalétique dans le village.

- Aider les correspondants à assurer la "couverture presse locale" : Jessica BYACHE prend la suite de Claude GINESTET comme correspondant de CENTRE-PRESSE ; à ce jour pas de correspondant pour LA DÉPÊCHE.

**Pour le long terme**, il faut définir l'image que l'on veut donner de la commune et de ses atouts pour communiquer au niveau départemental, régional et national.

Il faut signaler que la commission communication n'a pas l'exclusivité de cette réflexion, d'autres commissions, comme celle de l'économie et tourisme, y travaillent. Toutes ces réflexions doivent être cohérentes avec la stratégie municipale.

## Calendrier de l'Avent 2014

Cette année, Sauveterre-de-Rouergue a renouvelé l'expérience du calendrier de l'Avent «grandeur nature». Chaque jour durant tout le mois de décembre, les habitants nous ont dévoilé leur "fenêtre de l'Avent" décorée de façon originale et libre. Pour cette 2ème édition, plusieurs bénévoles se sont également réunis pour créer des installations d'envergure au sein de l'ancien syndicat d'initiative et du local de Mme Pujade, permettant ainsi d'animer davantage le tour des arcades durant cette période festive. Habitants et promeneurs ont alors pu se prendre au jeu de la recherche de la "fenêtre du jour" et pour les plus gourmands, se laisser tenter par les friandises et/ou vin chaud offerts généreusement par quelques participants à l'ouverture de leur fenêtre. Pour ponctuer ce mois de décembre, des animations se sont greffées au calendrier dans la salle d'exposition de l'espace Lapérouse : le samedi 13 décembre, une soirée Contes sur le thème du Soleil, des Etoiles et de la Lune, ou 3 "liseuses" bénévoles ont fait voyager petites et grandes oreilles dans une ambiance feutrée.

Puis le 30 décembre, afin de clore l'année 2014 sur une note positive, Hélène Bessoles est venue spécialement pour l'occasion interpréter de sa douce voix des chants populaires auxquels le public a pu participer à l'unisson. Les festivités se sont achevées autour d'un pot de l'amitié offert par l'office de tourisme.



**Merci à tous les participants et rendez-vous, encore plus nombreux, fin 2015 !**

## Le coin de la citoyenneté :

### Prochaine élection des conseillers départementaux

Depuis la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, l'assemblée qui dirige le département a pris le nom **de conseil départemental en remplacement de la précédente appellation de conseil général**.

Les conseillers départementaux (au lieu des anciens conseillers généraux) sont élus lors d'élections départementales qui ont désormais lieu tous les six ans pour **le renouvellement de l'intégralité des conseillers** (les conseillers généraux étaient renouvelés par moitié tous les trois ans). La circonscription électorale des élections départementales reste le canton. Néanmoins, **la carte des cantons a été redessinée** afin de l'adapter aux réalités socio-démographiques.

Lors des prochaines élections départementales, **deux conseillers départementaux seront élus dans chaque canton nouveau** au scrutin binominal à deux tours. Les candidats devront se présenter en binôme composé d'**une femme et d'un homme**. Par ailleurs, pour conforter la parité, la loi prévoit que le binôme des suppléants des candidats doit lui aussi être composé de deux personnes de sexes différents, afin que chaque candidat et son remplaçant soient du même sexe.

Les binômes de candidats de sexes différents doivent déposer une déclaration conjointe de candidature avant chaque tour de scrutin.

Pour être élu au premier tour, un binôme devra recueillir à la fois la majorité absolue (50% des suffrages exprimés plus une voix) et le quart des électeurs inscrits. Si aucun des binômes ne l'emporte au premier tour, un second tour est organisé.

Au second tour, sont autorisés à se présenter les binômes ayant obtenu au moins 12,5% des voix des électeurs inscrits. Cependant, comme cette seconde condition est sévère, notamment en raison de l'abstention souvent élevée, le code électoral autorise le binôme qui a recueilli le plus de suffrages, après le binôme remplissant les conditions, à se maintenir, ou les deux si aucun ne remplit les conditions, comme cela était déjà le cas précédemment avec le scrutin uninominal.

Au second tour, la majorité relative (le plus grand nombre de voix) suffit pour être élu.

### Nous voterons les 22 et 29 mars pour élire nos représentants du nouveau canton "Céor - Ségala"

Le samedi 8 novembre 2014, la coutume était respectée à Sauveterre de Rouergue avec la plantation



des "mais" aux nouveaux élus du conseil municipal. De nombreux voisins et amis ont participé toute la journée à la fabuleuse cavalcade au son de l'accordéon. Des arbres d'ornement ont été plantés devant la maison de chaque nouvel élu.

L'ensemble du conseil municipal a invité la population à se réunir pour partager un copieux buffet, le midi à la salle des fêtes de Jouëls et en soirée à la salle des fêtes de Sauveterre de Rouergue animé par Louis ALBOUY, Roger DELMAS et Alain ORY.

Le maire et son équipe tiennent à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à ce moment convivial et tout particulièrement les bénévoles qui ont activement contribué à la réussite de cette si belle fête.

**Nouvel habitant de la commune, nous souhaiterions prendre contact avec vous pour mieux vous connaître et répondre à vos attentes. Le secrétariat de mairie, ouvert tous les matins et où officient Ghislaine et Laurence, est à votre service pour vous permettre de rencontrer un ou des membres du conseil municipal.**